



Association Sportive  
de l'Automobile Club Jurassien

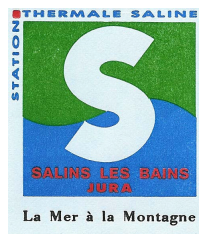
Rue Gédéon David - BP67 - 39302 CHAMPAGNOLE  
CEDEX  
Tél/fax : 03-84-52-57-92

**15<sup>e</sup> RALLYE REGIONAL DES LACS  
21 & 22 Août 2004**



Didier DENISET - Vainqueur 2003

Photo : D. PIAZZOLLA





## Association Sportive de l'Automobile Club Jurassien

Rue Gédéon David - BP67 - 39302 CHAMPAGNOLE CEDEX  
Téléphone/Fax : 03-84-52-57-92

# 15<sup>e</sup> RALLYE DES LACS 21 & 22 Août 2004

## REGLEMENT PARTICULIER

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes*

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement le 05/07/04  
Ouverture des engagements : le 12/07/04  
Clôture des engagements le 09/08/04 à minuit  
Parution du road-book le 13/08/04  
Vérification des documents et des voitures le 21/08/04  
1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le 21/08/04  
Publication des équipages admis au départ le 21/08/04  
Briefing des pilotes le 21/08/04 à 19h30, place des Salines  
Départ de Salins le 22/08/04 à 6h45  
Publication des résultats partiels au tableau d'affichage au parc de regroupement  
Arrivée à Salins le 22/08/04 à 15h55 pour la 1<sup>re</sup> voiture  
Vérification finale : Garage VURPILLOT à Salins  
Publication des résultats du rallye 30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture  
Remise des prix à 20h00, place des Salines

### Article 1 Organisation

L'Association Sportive de l'Automobile Club Jurassien organise le 15<sup>e</sup> rallye des Lacs en qualité d'organisateur administratif

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro R338 en date du 25 Juin 2004.

#### Comité d'Organisation

Président : Monsieur Régis TONNAIRE

Membres : Madame Christine REVERCHON

**Secrétariat du Rallye :** 23 Impasse Curtil Loisel - 39100 FOUCHERANS  
Téléphone : 03-84-52-57-92  
Fax : 03-84-52-57-92

Permanence du Rallye : Place des Salines à Salins-Les-Bains le 22 août 2004 de 6h00 à 19h00

#### Organisateur technique :

Nom : ASA JURA

Adresse : Rue Gédéon David - BP67 - 39302 CHAMPAGNOLE CEDEX

## 1.1 Officiels.

Commissaires Sportifs : Président	MATHIEU Francis	N°1909
	DEFFRENNES Georges	N°1227
	LOMBARD Philippe	N°1910
Directeur de Course :	COURANT Thierry	N°16140
Directeur de Course Adjoint :	VOILLAT Alain	N°1912
Directeur de Course adjoint délégué aux EC	DUFRESNE Régis	N°2484
Directeur EC N°1	FINQUEL Gérard	N°1913
Directeur EC N°2	BENOIT Hubert	N°3617
Médecin Chef :	HACHELAF Mohamed	
	GRAND-CHAVIN	
Commissaires Techniques : Responsable	GUYOT Michel	N°4432
	SENNERICH Michel	N°14723
	LEGRAND Jean-Paul	N°3935
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :	CUNY Jacques	N°3036
Chargés des relations avec la presse :		

## 1.2 Eligibilité

Le 15<sup>e</sup> rallye des Lacs compte pour :

- La coupe de France des Rallyes 2004 et le trophée des coéquipiers
- Le Challenge Bourgogne - Franche-Comté 2004 et le trophée des coéquipiers et des commissaires

## 1.3 Vérifications

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et technique qui auront lieu le 21/08/04 de 14h30 h à 18h00 zone artisanale (sortie de Salins direction Champagnole) aux autocars BULLY. Le parking remorques se situe sur le parking de "Sellerie Industrielle Comtoise" à côté des autocars BULLY. Les vérifications finales seront effectuées au garage VURPILLOT à Salins au taux de main d'œuvre de 40€ TTC

## Article 2 Assurances

Conforme au règlement standard FFSA

## Article 3 Concurrents et Pilotes

### 3.1 Demande d'Engagement - Inscriptions

3.1.5 Toute personne qui désire participer au 15<sup>e</sup> rallye des Lacs doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 09/08/04

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum

3.1.11.1 Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 210 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 420 €

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Le montant des droits d'engagements reste dû si le concurrent n'a pas déclaré forfait par écrit dans les délais impartis par le règlement standard en vigueur

### 3.2 Ordre de Départ

Le départ est effectué par ordre décroissant des numéros

## Article 4 Voitures et Equipements

### 4.3 Assistance

L'assistance sera autorisée uniquement dans la zone définie dans le carnet d'itinéraire - zone artisanale de Bracon uniquement après ES N°2-4-6-8

#### 4.3.2.3. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA

## Article 5 Publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## **Article 6 Sites et Infrastructures**

### **6.1 Description**

Le 15<sup>e</sup> rallye des Lacs représente un parcours de 185.2 kms

Il est divisé en 1 étape et 4 sections

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 kms

Les épreuves spéciales sont :

- La Chapelle - Ivrey - St-Thiébaud - D492 de 7.7 kms à parcourir 4 fois
- Moutaine - Fonteny - Pont d'Héry - D266 de 2.3 kms à parcourir 4 fois

L'itinéraire figure dans l'annexe "itinéraire". Le road-book sera mis gratuitement à disposition de chaque équipage, pour les concurrents régulièrement engagés, au Secrétariat du rallye ou à la station ELF - Rue Aristide Briand - de Salins à partir du 13.08.2004. Il pourra être expédié au concurrent contre une enveloppe affranchie à 0,75 Euro jointe à l'inscription.

### **6.2 Reconnaissances**

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.6 Les reconnaissances auront lieu uniquement les Samedi 14 & Vendredi 20 août 2004 de 8h00 à 21h00

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à 4 maximum et des contrôles seront effectués.

L'organisateur transmettra au directeur de course les dossiers pour application des sanctions :

1<sup>er</sup> infraction : selon la gravité de 20 secondes à 1 minute

2<sup>e</sup> infraction : interdiction de prendre le départ

### **6.3 Circulation**

Sur le parcours, seul les dépannages demandés par la direction de course seront pris en charge par l'organisateur. Dans le cas où un concurrent désire le service de dépannage du rallye (au frais du concurrent), il doit en avvertir le directeur d'épreuve avant le passage de la voiture balai.

## **Article 7 Déroulement du Rallye**

### **7.1 Départ**

Dans l'ordre inverse des numéros. Les concurrents pourront être précédés et/ou succédés par des véhicules "Parades".

### **7.2 Dispositions Générales Relatives aux Contrôles.**

#### **7.2.11 Les signes distinctifs des Commissaires sont :**

- Commissaire de route : chasuble jaune
- Chef de poste : chasuble rouge

## **Article 8 Réclamation - Appel**

Conforme au règlement standard FFSA

## **Article 9 Classements**

Conforme au règlement standard FFSA

## **Article 10 Prix**

Coupes et prix en espèces

Prix cumulables

Scratch : 1<sup>er</sup> : 380 € + 1 coupe  
2<sup>e</sup> : 230 € + 1 coupe  
3<sup>e</sup> : 150 € + 1 coupe

Groupe : 1<sup>er</sup> : 90 € + 1 coupe (si + de 6 partants)  
2<sup>e</sup> : 75 € + 1 coupe (si + de 8 partants)  
3<sup>e</sup> : 45 € + 1 coupe (si + de 9 partants)

Classe : 1<sup>er</sup> : 200 € + 1 coupe  
2<sup>e</sup> : 100 € + 1 coupe (si + de 7 partants)  
3<sup>e</sup> : 75 € + 1 coupe (si + de 10 partants)

1<sup>er</sup> féminine : 120 € + 1 coupe

La remise des prix se déroulera le Dimanche 22 août 2004 à 20h00 place des Salines

## ↳ **RECONNAISSANCES**

Il est rappelé à tous les concurrents qu'il est obligatoire de respecter le code de la route pendant les reconnaissances, et qu'il est impératif d'être vigilant lors de la traversée de tous les villages qui devra s'effectuer à 30 km/h maximum. Une surveillance sera mise en place par la Gendarmerie, les Maires et les Conseillers Municipaux, les riverains ainsi que par les organisateurs.

### **Les reconnaissances sont interdites en dehors des horaires et dates prévues.**

Toute personne prise en flagrant délit se verra sanctionnée par la Gendarmerie et par le pouvoir sportif qui appliquera les sanctions prévues dans l'article 13 du règlement standard des rallyes français pouvant aller jusqu'à la mise hors course sans remboursement des droits d'engagements.

Les voitures de reconnaissances doivent être strictement de série, sans arceau, avec un échappement et des pneus homologués route.

### **Ces mesures sont prises pour la survie de nos rallyes et le respect des riverains sans qui rien ne serait possible**

## ↳ **RAPPEL**

◆ Il est rappelé que la fiche d'homologation aux vérifications techniques est obligatoire, ainsi que le passeport technique

◆ **La présentation de la carte grise du véhicule engagé est obligatoire. Si la carte grise n'est pas au nom du concurrent, celui-ci doit présenter une attestation du propriétaire l'autorisant à participer au 15<sup>e</sup> rallye des Lacs**

◆ Il est rappelé que l'utilisation de films anti-déflagrants translucides et incolores est obligatoire sur les vitres latérales des voitures si celles-ci ne sont pas équipées de vitres en verres feuilletés ou de films argentés ou fumés

◆ Les conducteurs déclarent sur l'honneur qu'ils ne sont pas, à ce jour, sous le coup d'une suspension du permis de conduire et s'engagent à renoncer à leur participation à l'épreuve, au cas où ils se trouveraient dans cette situation au moment de son déroulement. De même, ils s'engagent à respecter la réglementation interdisant le dopage et à accepter les contrôles éventuels des médecins accrédités.

◆ Un licencié ne peut s'engager à la même date dans 2 épreuves organisées par des associations sportives différentes

◆ **Le montant des droits d'engagements reste dû si le concurrent n'a pas déclaré forfait dans les délais impartis par le règlement standard en vigueur**

◆ L'organisation et les services de dépannages dégagent toute responsabilité quant aux éventuels dommages pouvant être occasionnés en cas de remorquages et assistances portés aux véhicules concurrents et restent à la charge des concurrents.

◆ Conformément à l'article 4.3p du règlement particulier, l'assistance n'est autorisée que dans la zone d'assistance de Bracon comme stipulé dans le road-book.

L'organisateur

Info pratiques :

### **HOTELS**

HOTEL DES DEUX FORTS

SALINS-LES-BAINS

Tél. 03-84-37-93-75

HOTEL DES BAINS

SALINS-LES-BAINS

Tél. 03-84-37-90-50

GITES dans la région de Salins-Les-Bains : s'adresser au syndicat d'initiative. Tél. 03-84-73-01-34

**15e RALLYE DES LACS  
21 & 22 Août 2004**

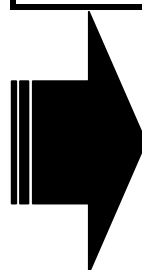
**DEMANDE D'ENGAGEMENT**

**Mode de règlement :**  
Chèque N°  
Banque :  
Espèces :

Visa Administratif	Visa Technique	N° Course
Reçu complet le		

	CONDUCTEUR	COEQUIPIER
NOM		
PRENOM		
LICENCE N°		
GROUPE SANGUIN		
ASA		
CODE ASA		
PERMIS DE CONDUIRE N°		
DELIVRE LE		
PAR		
ADRESSE COMPLETE		
CODE POSTAL		
VILLE		
TELEPHONE		
TEL PORTABLE		
FAX		
E-MAIL		
SIGNATURE		

VEHICULE ENGAGE	
GROUPE	CLASSE
MARQUE	
MODELE COMMERCIAL	
IMMATRICULATION	
CYLINDREE REELLE (en cm3)	
FICHE D'HOMOLOGATION N°	
PASSEPORT TECHNIQUE N°	



**ATTENTION**  
 Cette demande d'engagement ne sera valable qu'accompagnée du chèque de participation.  
 (en cas de paiement en espèces, joindre un chèque qui sera échangé le jour du rallye)  
**Engagement : 210 €**

Les concurrents et conducteurs déclarent avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve, du verso de la présente feuille d'engagement, et en accepter les termes. Ils certifient que les renseignements qu'ils ont précisés sur cet engagement sont exacts.

A RETOURNER  
**AVANT LE 9 Août 2004**  
 (cachet de la poste faisant foi) à:

**ASA JURA - Christine Reverchon**  
 23 impasse Curtil Loisel  
 39100 FOUCHERANS  
 Tel/Fax 03-84-52-57-92





# 15e RALLYE DES LACS

Dimanche 22 Août 2004

CONTROLES HORAIRES	ITINERAIRES	TEMPS	KM		HEURES DE PASSAGE			
			Partielle	Totale	section 1	section 2	section 3	section 4
					1er	1er	1er	1er
<b>CH 0/6/12/18</b>	Salins-les-Bains Sortie Parc fermé	0:00	0	0	<b>6:45</b>	<b>9:28</b>	<b>12:11</b>	<b>14:54</b>
<b>CH 1/7/13/19</b>	CH ES 1/3/5/7 La Chapelle	0:20	9,1	9,1	<b>7:05</b>	<b>9:48</b>	<b>12:31</b>	<b>15:14</b>
<b>Départ ES 1/3/5/7</b>	Départ ES 1/3/5/7 La Chapelle - Ivrey St-Thiebaud (7,7 kms)	0:03	0,2	9,3	<b>7:08</b>	<b>9:51</b>	<b>12:34</b>	<b>15:17</b>
<b>CH 2/8/14/20</b>	CH ES 2/4/6/8 Moutaine	0:30	18,3	27,6	<b>7:38</b>	<b>10:21</b>	<b>13:04</b>	<b>15:47</b>
<b>Départ ES 2/4/6/8</b>	CH ES 2/4/6/8 Moutaine - Fonteny - Pont d'Héry (2,3 kms)	0:03	0,05	27,7	<b>7:41</b>	<b>10:24</b>	<b>13:07</b>	<b>15:50</b>
<b>CH 3/9/15</b>	Salins - Bracon Entrée Zone d'Assistance	0:30	16,0	43,7	<b>8:11</b>	<b>10:54</b>	<b>13:37</b>	
<b>CH 4/10/16</b>	Salins - Bracon Sortie Zone d'Assistance	0:30	0,0	43,7	<b>8:41</b>	<b>11:24</b>	<b>14:07</b>	
<b>CH 5/11/17</b>	Salins-les-Bains Entrée Parc Regroupement	0:07	1,6	45,3	<b>8:48</b>	<b>11:31</b>	<b>14:14</b>	
	Parc regroupement	0:40						
<b>CH 21</b>	Salins-les-Bains Entrée Parc Fermé	0:35	17,6	45,3				<b>16:25</b>

**Parc de regroupement : Les concurrents doivent se tenir à disposition des commissaires sportifs qui se chargent de donner un nouveau départ (35 minutes = temps théorique pouvant être modifié sans préavis)**